

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les stagiaires participant au stage de photo nature reconnaissent avoir pris connaissance et accepter les conditions définies ci-dessous.

DIVERS :

- La Maison des Sciences de la Vie et de la Terre (MSVT) s'engage à mettre tout en œuvre pour que le stage réponde aux attentes des stagiaires, dans la limite de ses possibilités et des circonstances.
- La MSVT ne saurait être tenue pour responsable en cas de modification des dates ou horaires des cours ou annulation des sorties pour des raisons météorologiques ou autres.
- La MSVT a une obligation de moyens, mais pas de résultats.
- Le stagiaire reconnaît être couvert par une assurance le couvrant pour ce genre d'activité, ou, à défaut, décharge les organisateurs et les formateurs de toute responsabilité en cas d'accident.
- Le stagiaire reconnaît être en condition physique suffisante pour suivre ce stage.
- Si le stagiaire ne savait pas suivre l'un ou l'autre cours pour des raisons personnelles, il sera, d'office, convié à la séance équivalente lors de la session suivante. Pour éviter toute dérive, le report est autorisé uniquement sur la session suivante. Au-delà, la séance manquée est perdue.
- Un matériel minimum est requis pour les séances sur le terrain. Il est demandé que, au minimum, les appareils utilisés puissent se régler manuellement (sensibilité, vitesse, ouverture, mise au point).

POUR LES SÉANCES DE TERRAIN :

- Le stagiaire est autorisé à aller sur le site des anciennes carrières de la société Holcim pendant la période du stage et aux heures prédéfinies.
- Les sorties sur le terrain sont toujours accompagnées d'un formateur.
- Le stagiaire s'engage à respecter les demandes du(es) formateur(s).
- Les déplacements sur le site sont toujours accompagnés d'un formateur.
- En toutes circonstances, ces déplacements doivent se faire dans la discrétion.
- Ces déplacements se feront sur les accès ou passages définis par le formateur.
- Il est interdit de se rendre sur ou dans d'anciennes constructions industrielles résiduelles (pompes, bâtiments,...).
- Le stagiaire s'engage à ne laisser derrière lui aucune trace de son passage. Aucun dégât ou prélèvement à la faune ou la flore n'est autorisé.
- Le stagiaire s'engage à ne causer aucune dégradation au site ou à l'environnement naturel s'y trouvant. Aucun prélèvement de toute nature n'est autorisé.

POUR LES SÉANCES D'AFFÛTS :

- Le stagiaire ne peut quitter l'affût sans le formateur. En aucun cas il ne pourra s'aventurer sur la partie avant de l'affût. Son intégrité physique en dépend.
- En aucun cas, le stagiaire ne tentera d'aller au bord de l'eau (sauf pour les affûts y étant installés) ou d'une falaise de craie. Son intégrité physique en dépend.
- Le stagiaire s'engage à être le plus discret possible pour ne pas déranger la faune.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Un nombre maximum de 12 participants est fixé pour chaque stage. Au-delà de ce nombre maximum, toute inscription supplémentaire est refusée. Le nombre minimal de participants est fixé à 7. Si ce quota n'est pas atteint, les organisateurs se réservent le droit d'annuler le stage.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Pour que l'inscription d'un participant soit prise en compte, le participant doit :

- avoir fait la demande d'inscription via le site internet : <http://www.photo-biodiversite.be/>;
- avoir effectué le paiement **le jour de l'inscription** sur le compte bancaire BE38 3701 1363 4072, avec en communication : nom, prénom, ainsi que la date du stage;
- avoir complété et signé les conditions générales ;
- avoir complété le formulaire.

PRIX ET REMBOURSEMENT :

Le prix du stage est fixé à 100 € par participant. En cas d'annulation de votre part, le stage n'est pas remboursé si vous n'avez pas prévenu au moins 1 mois avant la date du stage. Toutefois, si l'annulation est liée à une maladie, nous remboursons 50% du montant du stage, moyennant un certificat médical. Nos remboursements sont effectués exclusivement par virement bancaire.

AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES :

- Le stagiaire autorise la MSVT à reproduire librement les photographies qu'il a prises lors des sorties de terrain organisées pendant le stage.
- Le stagiaire marque son accord, ne marque pas son accord (biffer la mention inutile) par la présente pour que les photos sur lesquelles il figure puissent être utilisées.
- Cette utilisation est limitée à la promotion des activités de la « Maison des Sciences de la Vie et de la Terre » dans différents médias, y compris sur son site. Ces photographies ne seront pas cédées à des tiers sans l'accord du stagiaire.

Nom et prénom: Date: Signature: